

## Caf de Seine-Maritime. Commune de Rouen



### ***Eléments de diagnostic sur la population allocataire***

#### **1. Le territoire :**

la Ville de Rouen connaît une évolution de sa géographie prioritaire dans le cadre de ce nouveau contrat de Ville afin de s'adapter à l'évolution des territoires. Le périmètre du quartier des Hauts-de-Rouen a fait l'objet d'une légère modification avec le retrait des logements collectifs de la résidence des Canadiens et l'ajout de logements collectifs sur la commune de Bihorel passant ainsi le nombre d'habitants vivant dans ce quartier à 9 100 habitants (- 12%).

Pour le secteur de la Rive Gauche, les indicateurs préoccupants ont conduit la Ville de Rouen et l'Etat à étendre très largement le secteur concerné par la géographie prioritaire vers les secteurs Saint-Sever et Orléans formant ainsi le quartier « Grammont – Saint-Sever – Orléans », composé de 9 000 habitants.

## **2. Les caractéristiques de la population Rouennaise :**

Âge	2010	%	2015	%	2021	%
<b>Ensemble</b>	<b>110 933</b>	<b>100,0</b>	<b>110 169</b>	<b>100,0</b>	<b>114 083</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	15 725	14,2	15 664	14,2	15 515	13,6
15 à 29 ans	36 061	32,5	35 455	32,2	38 684	33,9
30 à 44 ans	21 069	19,0	20 881	19,0	21 420	18,8
45 à 59 ans	17 590	15,9	17 420	15,8	16 956	14,9
60 à 74 ans	11 430	10,3	12 423	11,3	13 208	11,6
75 ans ou plus	9 058	8,2	8 326	7,6	8 299	7,3

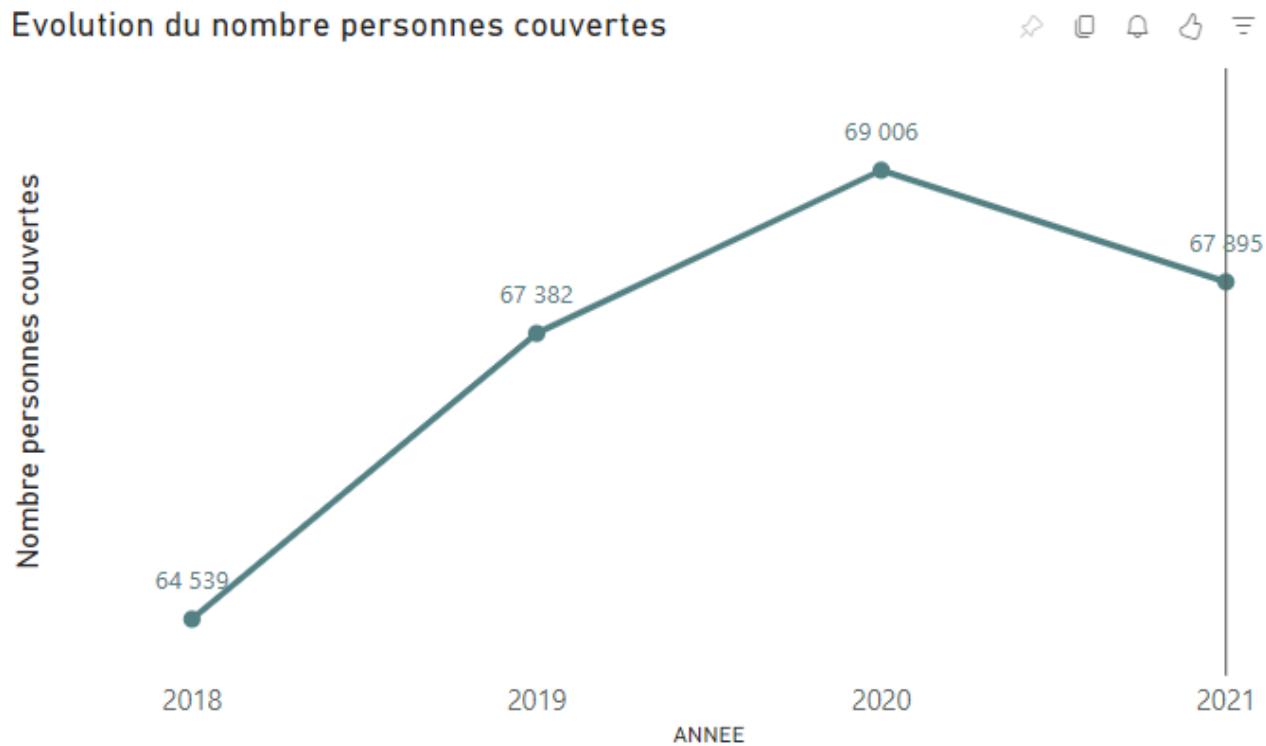
Entre les années 2010 et 2021, la population Rouennaise est passée de 110 933 à 114 083 habitants avec une forte représentation des 15/29 ans et des 30/44 ans.

### **2.1 Evolution et structure familiale des foyers allocataires :**

### Evolution du nombre de foyers allocataires



### Evolution du nombre personnes couvertes

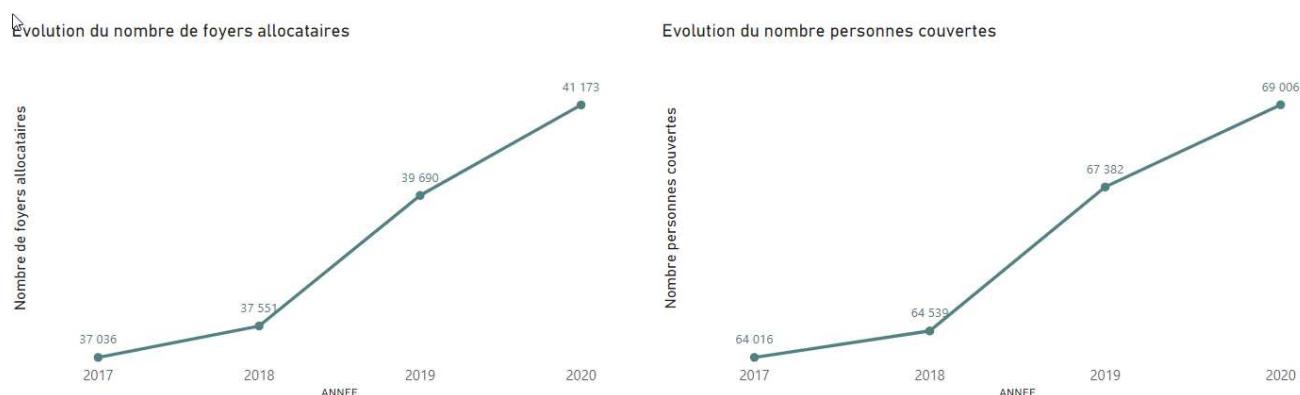


ANNEE	NOMBRE TOTAL ALLOCATAIRES	NOMBRE PERSONNES COUVERTES	RP EXPLOITATION PRINCIPALE POPULATION	TAUX DE COUVERTURE
2018	37 551	64 539	110 169	58,6 %
2019	39 690	67 382	110 117	61,2 %
2020	41 173	69 006	110 145	62,7 %
2021	40 396	67 895	111 360	61,0 %

En 2021, La Caf de Seine-Maritime verse des prestations à **40 396 foyers allocataires** domiciliés à Rouen soit un total de **67 895 personnes couvertes** par la Caf.

Ce qui représente 61 % de la population Rouennaise. Ce taux de couverture est plus élevé sur le département (51.9%).

## **2.2 Evolution du nombre de foyers allocataires :**

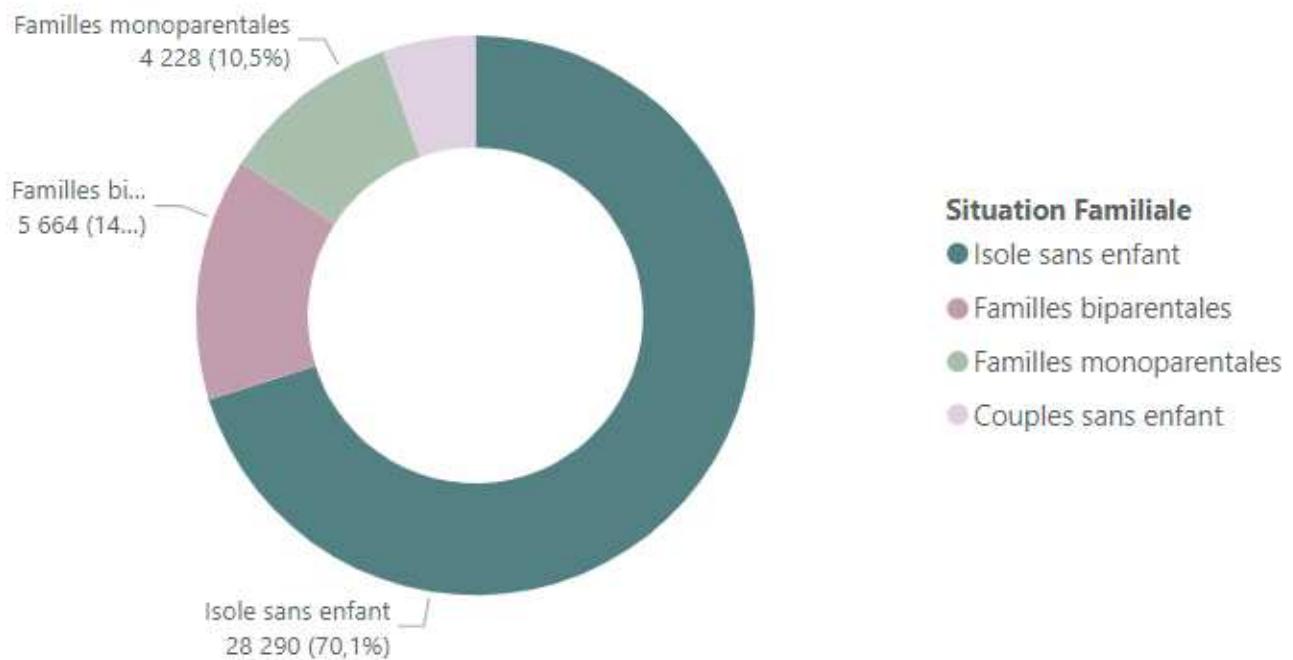


### ***Le saviez-vous ?***

La « population couverte » ou « population bénéficiaire » des CAF comprend l'allocataire (terme qui désigne les responsables du dossier pour l'ensemble de la famille), son conjoint, ses enfants et éventuellement les autres personnes à charge. Le taux de couverture de la population par les Caf est le rapport de cette population couverte à la population totale du territoire. Cet indicateur permet d'apprécier l'effort consenti par l'Etat à travers certains dispositifs de la politique publique dans les territoires. Il est particulièrement intéressant dans la mesure où les prestations familiales et sociales peuvent constituer, pour les populations à bas revenus, une part substantielle de leur revenu disponible.

## **2.3 Structure familiale des foyers allocataires :**

## Structure familiale des foyers allocataires

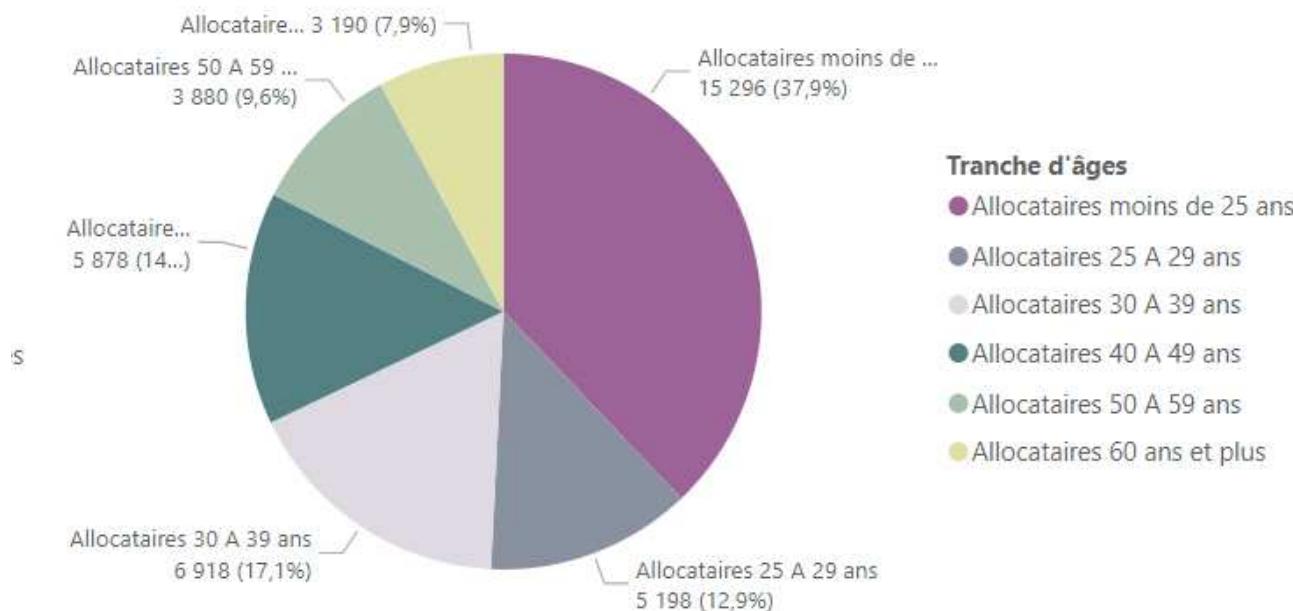


### 2.4 Répartition des allocataires selon l'âge du responsable dossier :

- Sur la commune de Rouen :

## Répartition des allocataires selon l'âge du responsable dossier

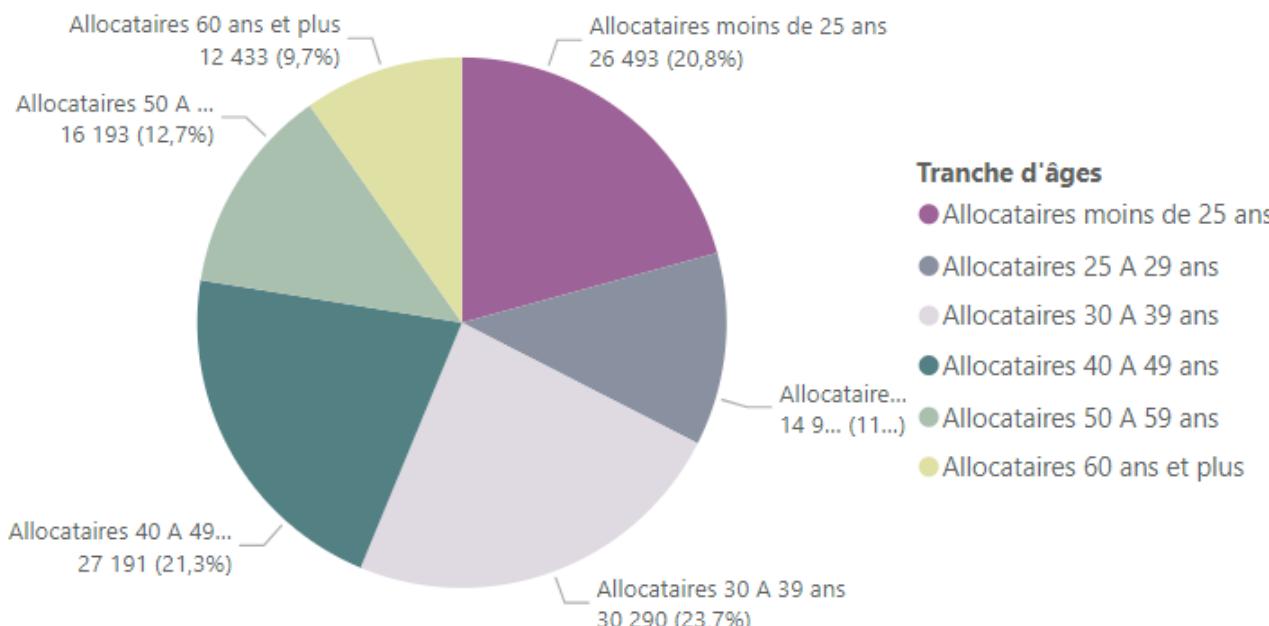
□ ♡ ⌂ ⌂ ...



### - Métropole :

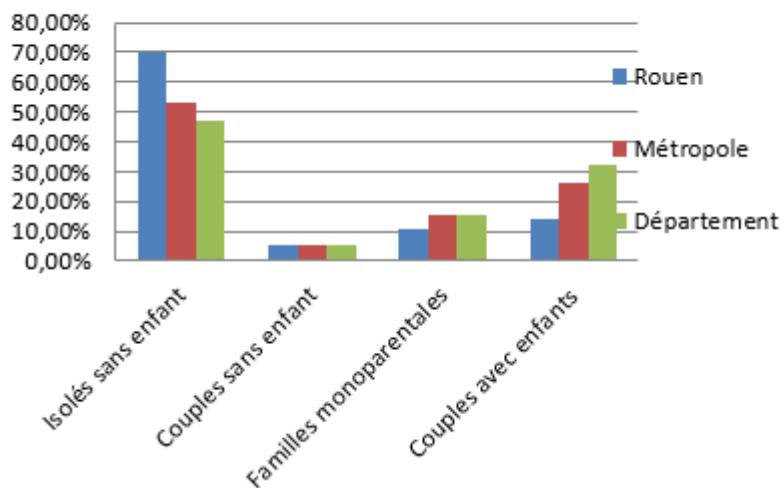
## Répartition des allocataires selon l'âge du responsable dossier

□ ♡ ⌂ ⌂ ...

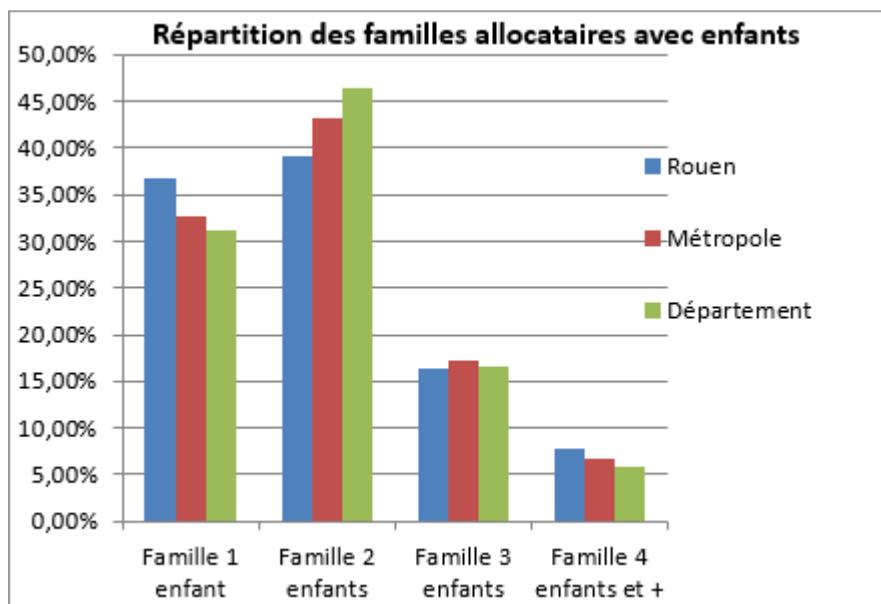


Si l'on compare avec la Métropole, les allocataires de moins de 25 ans sont plus représentés (A mettre en corrélation avec le nombre d'étudiants qui habitent sur la commune) sur la commune que sur la Métropole.

## Structure des foyers allocataires



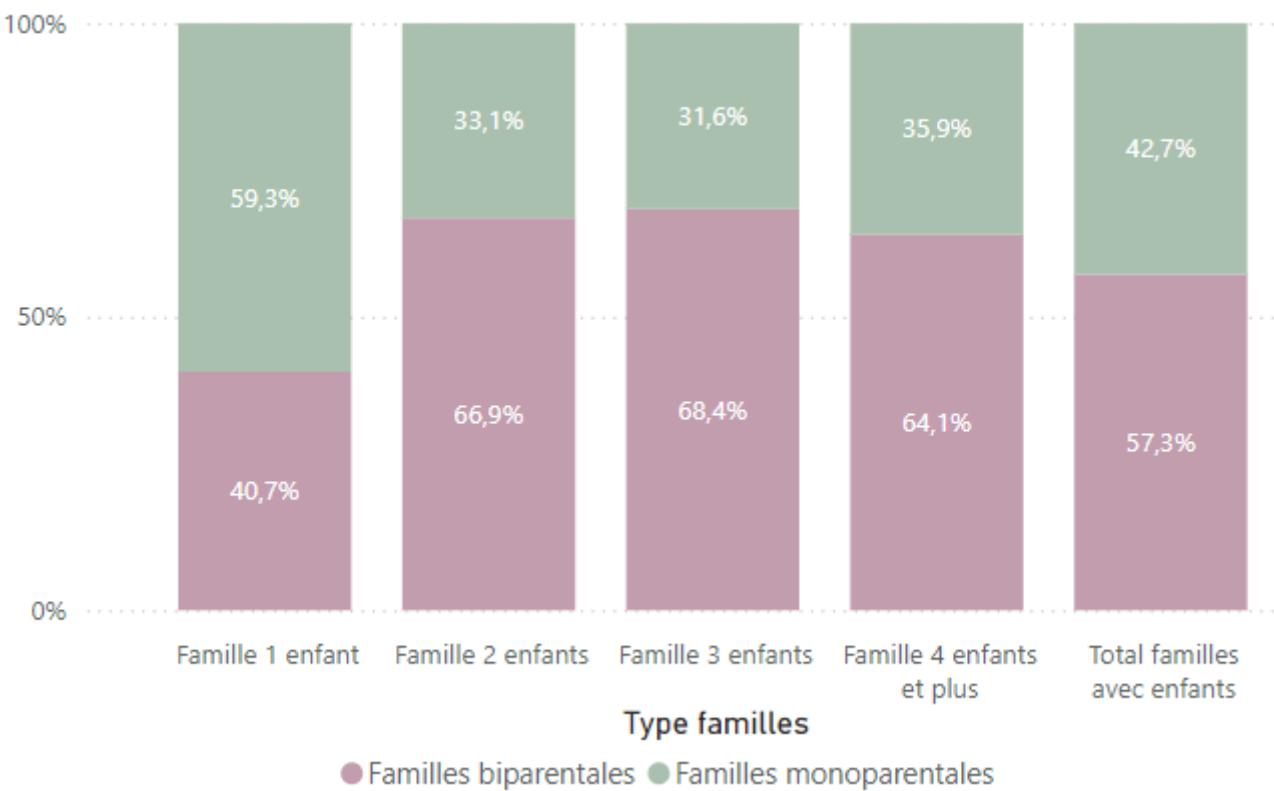
La composition familiale des ménages se caractérise par une **faible proportion de couples sans enfant (5.34%)** et une très forte représentation de personnes isolées sans enfant (70.10%). Néanmoins, les couples avec enfants ne représentent que 14% des allocataires contre 32% sur le département.



Les familles avec 2 enfants sont davantage représentées (39.10%) que les familles avec 4 enfants et + (7.80%).

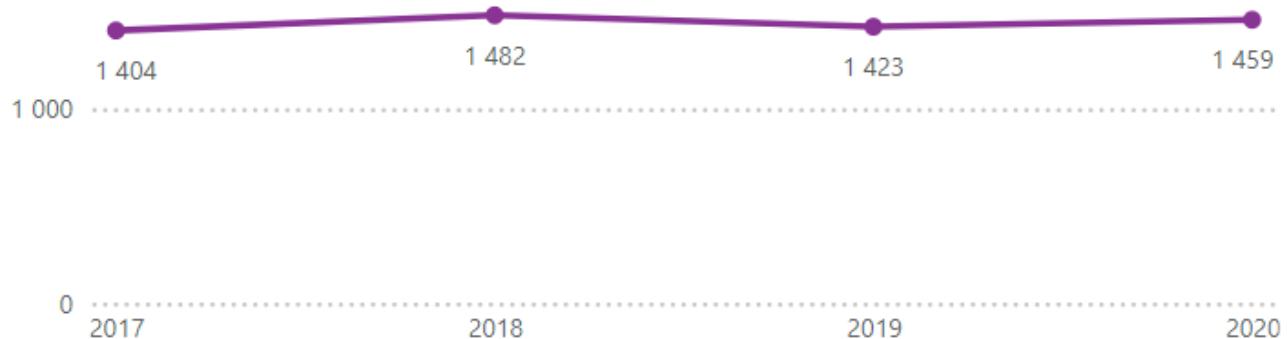
Sur Rouen, la part des familles monoparentales CAF et MSA, avec enfants de moins de 3 ans est de 30.5% contre 22% sur le reste du département.

## Familles bi-parentales et monoparentales selon le nombre d'enfants



Il convient de noter que 1 513 monoparents ont des enfants de moins de 6 ans.

## Evolution des naissances domiciliées (Insee)

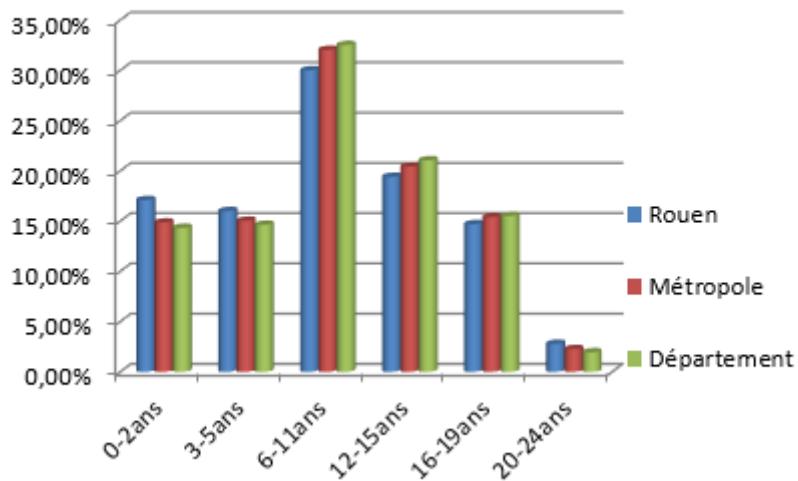


## 2.2 Les enfants à charge des allocataires :

Répartition des enfants selon les tranches d'âge	Rouen	Métropole	Département
0-2ans	<b>17,09%</b>	14,86%	14,33%
3-5ans	<b>16,00%</b>	15,03%	14,63%
6-11ans	30,00%	32,04%	<b>32,52%</b>
12-15ans	19,40%	20,41%	<b>21,05%</b>
16-19ans	14,70%	15,39%	<b>15,52%</b>
20-24ans	<b>2,79%</b>	2,27%	1,95%

La commune de Rouen compte 3357 enfants de moins 2 ans, 3143 enfants sont âgés de 3 à 5 ans, 5899 enfants âgés de 6 à 11 ans, 3811 enfants de 12 à 15 ans, 2887 jeunes âgés de 16 à 19 ans et 548 jeunes adultes de 20 à 24 ans.

### Répartition des enfants selon tranche d'âge



La répartition par âge des enfants de moins de 25 ans à charge des allocataires est quasi semblable à celle observée au niveau du Département de seine maritime avec tout de même une plus forte représentation des 0 / 5 ans si l'on compare avec le reste du département.

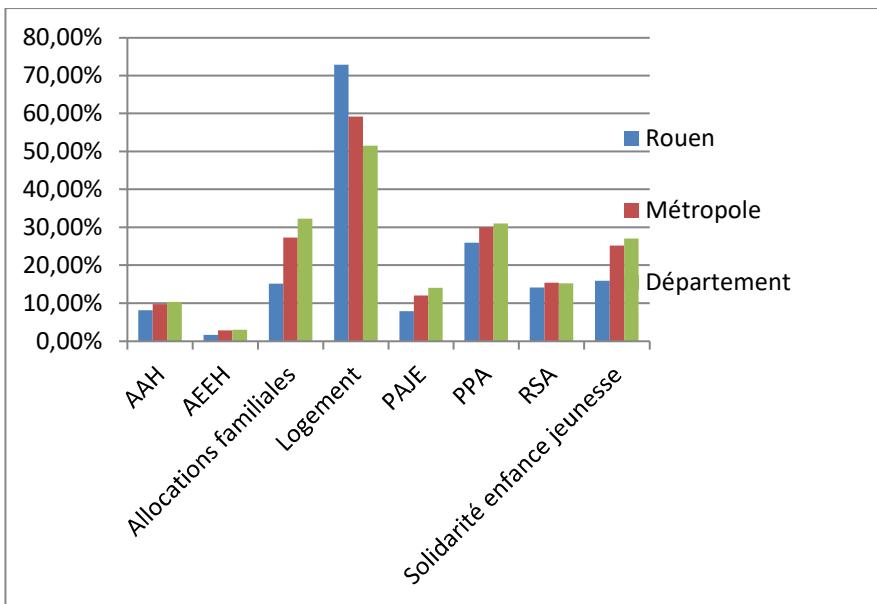
Comme sur la Métropole et sur le département, la tranche d'âge des enfants la plus représentée est celle des 6-11 ans.

#### 2.5. Les caractéristiques socio-économiques :

##### -> les revenus des ménages allocataires :

En 2021, La Caf de Seine-Maritime verse des prestations à **40 396 foyers allocataires** domiciliés à Rouen soit un total de **67 895 personnes couvertes** par la Caf.

Ce qui représente 61 % de la population Rouennaise. Ce taux de couverture est plus élevé sur le département (51.9%).



Taux d'allocataires par groupe de prestation	Rouen	Métropole	Département
AAH	8,40%	10,10%	<b>11%</b>
AEEH	2%	<b>3,10%</b>	3%
Allocations familiales	15,30%	27,70%	<b>32,60%</b>
Logement	<b>69,90%</b>	55,90%	48%
PAJE	7,60%	11,80%	<b>13,80%</b>
PPA	27,00%	31,00%	<b>32,00%</b>
RSA	13,50%	<b>15,80%</b>	14,50%
Solidarité enfance jeunesse	15,90%	25,50%	<b>27,30%</b>

### Nombre d'allocataires par groupe de prestations versées au 31 décembre N

Prestations versées	EFFECTIF	En %
AAH	3 391	8,4 %
AEEH	699	1,7 %
Allocations familiales	6 191	15,3 %
Logement	28 247	69,9 %
PAJE	3 053	7,6 %
PPA	10 925	27,0 %
RSA	5 469	13,5 %
RSO	0	0,0 %
Solidarité enfance jeunesse	6 406	15,9 %

Il convient de noter que parmi ceux-ci :

<b>Répartition des foyers allocataires par type de prestations</b>	<b>Rouen</b>	<b>Métropole</b>	<b>Département</b>
Prestation familiales	9,40%	18,00%	<b>23,40%</b>
Logement	44,00%	<b>28,30%</b>	22%
Solidarité précarité	<b>46,60%</b>	54%	54,80%

La répartition des prestations CAF sur la Commune se caractérise par une **part importante de prestations relevant de la catégorie Solidarité-précarité** (catégorie comprenant l'AAH, le RSA, la prime d'activité (PPA), l'allocation de soutien familial).

#### **Définition de la typologie des prestations**

Les prestations sont classées selon leur « degré de précarité », les allocataires ne sont comptabilisés que dans une seule catégorie selon la prestation perçue.

La catégorie Solidarité-Précarité comprend : l'allocation aux adultes handicapés (AAH et compléments éventuels), le Revenu de solidarité active (RSA), la prime d'activité (PPA) le Revenu de solidarité Outre-mer (RSO), l'allocation de soutien familial (ASF) ou une des trois prestations internationales (l'allocation différentielle -ADI-, le complément différentiel -CDI- ou l'allocation migrants -AMI-).

La catégorie logement comprend : allocation logement à caractère familial-ALF-, ou allocation logement à caractère social -ALS- ou aide personnalisée au logement-APL.

La catégorie Prestations familiales comprend : la Prestation d'Accueil du jeune Enfant(PAJE), des allocations familiales (AF), le complément familial (CF), l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), l'allocation de rentrée scolaire (ARS), l'allocation journalière de présence parentale (AJPP y compris le complément éventuel).

#### **-> les Foyers allocataires et population à bas revenus :**

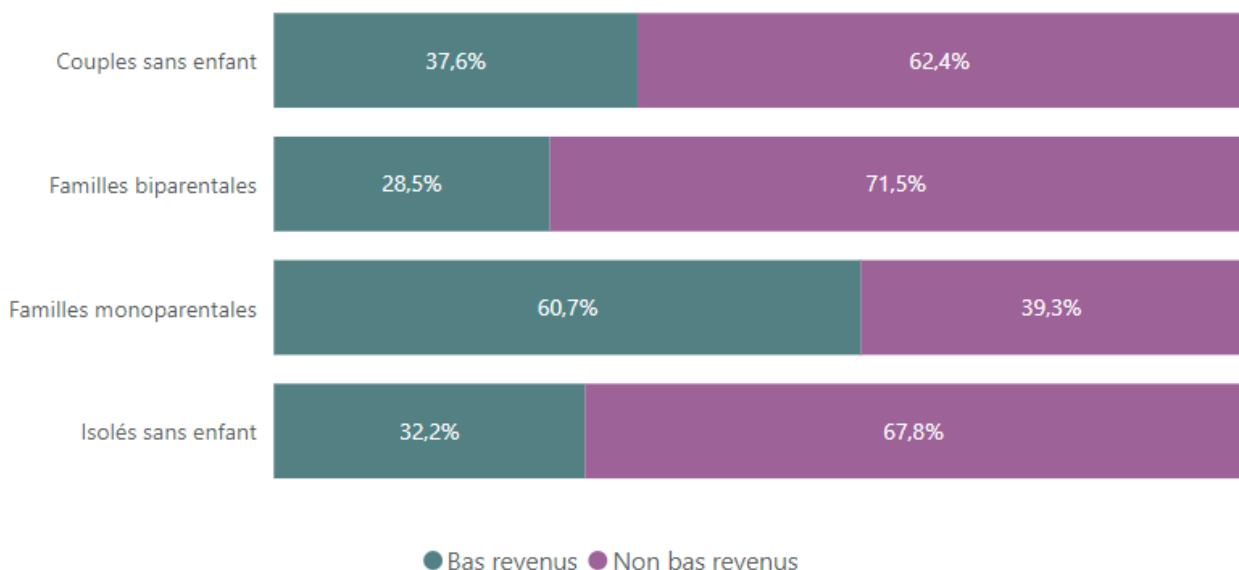
ANNEE SEUIL

2020 1105

<b>Foyers allocataires et population à bas revenus</b>	<b>Rouen</b>	<b>Métropole</b>	<b>Département</b>
Tx de bas revenus (-65ans)	<b>26,8</b>	24%	20,20%
Part des personnes couvertes CAF à bas revenus	<b>37,5</b>	34,70%	31%
Part des foyers allocataires à bas revenus	<b>34,9</b>	35,50%	33,80%

#### **Taux de bas revenus selon la structure familiale :**

## Structure familiale des foyers allocataires et part des bas revenus



34,9% des foyers allocataires sont des foyers à bas revenus, montrant une réelle fragilité des revenus d'une partie importante de la population Rouennaise. Cette fragilité des ressources affecte davantage les familles monoparentales comme sur le département.

Ce sont 15 90 enfants de moins de 3 ans vivent dans un foyer qui perçoit un RSA ou l'AAH.

Ce sont 810 enfants qui n'ont aucun de leur parents en emploi. Ils représentent 15% des enfants de moins de 3 ans vivant avec leur 2 parents et 60% de ceux vivant au sein d'une famille monoparentale. Deux autres paramètres sont à considérer pour une évaluation du besoin : la part des femmes travaillant à temps partiel (27% pour Rouen contre 27% en moyenne pour la France métropolitaine) et la proportion d'actifs occupés âgés de 15 ans ou plus résidant dans le territoire mais n'y travaillant pas (46% pour Rouen). Ces deux proportions donnent une indication sur la disponibilité des parents pour s'occuper de leur(s) enfant(s) et permettent d'approcher les besoins en mode de garde.

## Enfants dans les foyers à bas revenus par tranche d'âge

Tranche d'âges	Total enfants	Enfants bas revenus	En %
0-2 ans	3 357	1 331	39,6 %
03-5 ans	3 143	1 407	44,8 %
06-11 ans	5 899	2 601	44,1 %
12-15 ans	3 811	1 708	44,8 %
16-17 ans	1 671	809	48,4 %
TOTAL	17 881	7 856	43,9 %

## Enfants dans les foyers à bas revenus par tranche d'âge

Tranche d'âges	Total enfants	Enfants bas revenus	En %
0-2 ans	38 746	11 039	28,5 %
03-5 ans	39 777	11 947	30,0 %
06-11 ans	87 180	24 385	28,0 %
12-15 ans	55 586	16 781	30,2 %
16-17 ans	24 079	8 349	34,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>245 368</b>	<b>72 501</b>	<b>29,5 %</b>

### ***Le saviez-vous ?***

Comme le seuil de pauvreté, le seuil de bas revenus est estimé par l'Insee mais ces deux concepts présentent cependant un certain nombre de différences dans leur construction (différences de champ, de prise en compte de la fiscalité, d'échelle d'équivalence, notamment).

Le seuil de bas revenus à 60% est un concept de revenu mais calculé avant impôt et utilisant une échelle d'équivalence proche de l'échelle d'équivalence dite « OCDE modifiée » soit : 1 pour le premier adulte, 0,5 pour toute autre personne de 14 ans et plus, 0,3 pour toute autre personne de moins de 14 ans.

La CAF utilise des données portant sur des populations allocataires dits « de référence », pour lesquelles elle dispose de l'ensemble des données déclaratives des revenus. Cette donnée induit donc un biais puisqu'une partie des allocataires est donc « exclue » de ce calcul : les allocataires et leurs conjoints de plus de 65 ans, bénéficiaires des minimums vieillesse, les étudiants percevant uniquement les APL, les allocataires des régimes spéciaux, les personnes handicapées, en résidence spécialisée, pris en charge directement par l'assurance maladie.

### ***Le saviez-vous ?***

Pour les estimations de « bas revenus », on ajoute à l'échelle d'équivalence OCDE modifiée, utilisée pour le calcul des données de pauvreté monétaire, un coefficient de 0,2 pour les familles monoparentales. Cet ajout a été décidé suite aux travaux du groupe de travail « Mesurer les Bas revenus ». Dans ce rapport est indiqué que « l'enfant supplémentaire, et en particulier le premier, « coûte » davantage dans une famille monoparentale que pour un couple » et s'appuie sur les analyses indiquant que « Les échelles d'équivalence sont calculées en général [...] pour un ménage moyen. Ainsi, elles n'appréhendent pas de façon satisfaisante les besoins spécifiques des familles monoparentales [...] ».

## 2.6 Données allocataires et activités :

Sur les 3 405 enfants (CAF ET MSA) de moins de 3 ans, 1481 ont leurs 2 parents qui travaillent.

Le taux de parents CAF actifs occupés avec enfants de moins de 3 ans est de 48.8% sur la commune contre 56.7% sur le département.

65% de femmes sont actives avec enfants de moins de 3 ans contre 71.2% sur le département.

## **1. La petite enfance**

### **1.1 L'accueil du jeune enfant**

La commune de Rouen est habitée en 2022 par 6 494 enfants CAF et MSA de moins de 6 ans dont 3 405 enfants de moins de 3 ans. Les offres d'accueil sont diversifiées. Le taux de couverture de 2020 de 63.2% est supérieur au taux national de 59.4% et au taux à l'échelle départementale de 63.9%.

#### **Définition du taux de couverture**

Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans : Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers ; Salarié(e) à domicile ; Accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches) ; Ecole maternelle.

#### **1.1.1 *Les assistants maternels agréés actifs***

En 2022, 234 assistants maternels agréés ont été en activité au 30/11 un mois dans l'année (on comptabilise 351 assistants maternels agréés).

Entre 2020 et 2022, le nombre d'assistants maternels agréés actifs a diminué de 4.2% sur 3 ans. Cette diminution est similaire à la tendance sur le département qui présente une diminution de 4.7%.

Ce sont 743 familles qui emploient un assistant maternel pour garder 846 enfants de moins de 6 ans sur la commune.

Ce sont 35% des assistants maternels qui ont plus de 55 ans. Ce qui supérieur à la moyenne départementale de 28.3%.

Les assistants maternels gardent en moyenne 3,2 enfants (de moins de 6 ans), soit un nombre inférieur à celui observé au niveau du département de Seine-Maritime (3,6).

Le temps moyen de garde est plus important que celui observé sur le département : 136 heures contre 105 heures.

Enfin, avec un salaire horaire moyen de 3,92 € (3.66€ sur le Département), le salaire mensuel net moyen des assistants de la Commune est supérieur à celui observé sur le département : 1 516.01 € contre 1392.64 €.

Quatorze maisons d'assistants maternels et quatorze microcrèches co-existent sur le territoire.

### **L'action de la CAF**

Favoriser le développement de places nouvelles, essentiellement PSU, en accompagnant l'investissement sur les territoires et en offrant de la visibilité, notamment par la mise en œuvre de bonus, aux futurs gestionnaires. Une attention particulière est portée aux équipements se développant sur des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Pérenniser l'offre d'accueil existante en accompagnant les gestionnaires en difficulté et en investissant pour la rénovation des équipements.

Veiller à l'accessibilité à tous en encourageant la prise en charge des enfants en situation de handicap ainsi que l'accès des familles les plus précaires.

### **1.1.2 Les Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)**

La commune de Rouen compte 972 places d'accueil collectifs (EAJE associatifs et municipaux).

A fin 2021, 2089 enfants de moins de 6 ans étaient inscrits en accueil collectif, soit 32% des enfants de moins de 6 ans habitant sur le territoire (16% en Seine-Maritime). La part des enfants de moins de 3 ans y est largement prépondérante.

Enfin, le nombre d'enfants inscrits par place agréée dans les Eaje s'élève à 2.1. Ce chiffre est de 2,4 à l'échelle du département.

*N.B : En 2021, 21 enfants de 2 ans sont scolarisés sur la commune.*

#### **Définition**

EAJE est un concept qui regroupe, depuis le décret n° 2000-762 du 1er août 2000, les crèches, les haltes-garderies et les établissements réalisant du multi-accueil donc l'ensemble des dispositifs ni familiaux, ni scolaires qui offrent un lieu de vie à l'enfant de 0 à 6 ans. L'agrément de ces équipements est délivré par le Conseil Départemental.

### **1.2 Le Relais Petite enfance**

Les relais Petite enfance est un lieu gratuit d'accueil, l'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants. Ils ont pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant en accompagnant les parents et les assistants maternels. Le RPE cumule plusieurs missions

- Un lieu d'information tant pour les parents que pour les professionnels de la petite enfance.
- Un Lieu d'échanges et de rencontres
- Un appui aux professionnels.

La Cnaf préconise 1 Equivalent Temps plein RPE pour 60 assistants maternels.

Le RPE est doté de 3.30 ETP d'animateur.

Le RPE s'engage dans le projet assistant Maternel AVIP à compter de 2024.

## L'action de la CAF

La Caf propose plusieurs leviers financiers pour la création de relais Assistants maternels sur un territoire tant en terme d'investissement que de fonctionnement :

Le plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant

L'aide à l'équipement des nouveaux Relais assistant maternels.

Un financement pluriannuel afin d'accompagner les différentes étapes du projet : préfiguration, expérimentation et consolidation avant l'effectivité d'un agrément et l'ouverture d'un droit à la prestation de service.

## 2. L'enfance et la jeunesse

### 2.1 Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

La Ville compte à ce jour 9 sites municipaux représentant la majeure partie de la capacité d'accueil, 1075 places le mercredi (806 l'été). A ses côtés, 5 associations représentent une capacité de 260 places au total le mercredi, soit une capacité d'accueil de plus de mille places sur la Ville (répartie de la façon suivante : environ 80% municipal et 20% associatif). A noter que l'accueil des 3-6 ans est assumé par 3 acteurs seulement : la Ville (580 places), puis la MJC Grieu (36 places) et le Centre Social Pernet (12 places).

Les acteurs associatifs et municipaux ont la capacité d'accueillir environ 17% des enfants scolarisés dans les écoles publiques (21,5% de places réservées aux maternelles et 14% de places pour les élémentaires).

Les ALSH associatifs et municipaux accueillent tous les enfants de la Ville, quelle que soit leur sectorisation scolaire, les enfants des écoles privées et les non rouennais scolarisés à Rouen. Les ALSH associatifs sont aussi susceptibles d'accueillir à la marge des non rouennais non scolarisés à Rouen.

On retrouve des enfants scolarisés dans les écoles privées dans le secteur associatif mais également municipal. En revanche, les familles hors communes semblent se tourner plus volontiers vers le secteur associatif.

#### *Offres extrascolaires en ALSH municipal et associatif*

Sur les temps périscolaires, c'est de loin la Ville qui accueille la plus grande majorité d'enfants, les associations se mobilisent davantage autour de leurs missions spécifiques. Sur les temps extrascolaires, associations et municipalité sont deux acteurs phares qui créent l'offre aux familles. L'objet est donc de montrer la complémentarité qui existe autour de cette offre.

Géographiquement parlant, ces accueils sont répartis sur le territoire de la façon suivante :

- 5 sur la Rive gauche (3 municipaux et 2 associatifs),
- 8 sur la Rive droite (6 municipaux et 2 associatifs),

En observant la cartographie des accueils, on constate que l'hyper centre-ville rive droite (intra boulevard) ne possède pas d'ALSH alors qu'il concentre 17% des familles rouennaises avec enfants. Cette répartition géographique induit de fait davantage de déplacements des familles concernées, même si la problématique de la mobilité est moindre dans ce secteur de la Ville.

Par ailleurs, pour la rive droite se pose particulièrement la question de l'accueil des élémentaires (il n'y a pas d'accueil sur le centre-ville). Les plus proches se situent à Renard ou Pré-vert. Ce dernier souffre par ailleurs encore d'une réputation négative et ne séduit pas largement les familles du centre-ville.

La cité aux enfants, premier centre mixte de la Ville, suivi dans cette organisation par les Kuramas et les Libellules, sont des centres particulièrement appréciés des familles qui ont des fratries pour des raisons de praticité et de temps de déplacement. Ce n'est pas le cas sur la rive droite et les Hauts de Rouen, qui posent un réel problème organisationnel aux familles qui doivent multiplier les déplacements (Le Phénix / Renard ou Petit Prince / Pré-Vert), où les centres maternels et élémentaires restent séparés.

Parmi les 5 associatifs, on compte 3 petites structures de proximité (la Fraternité = 30, Mont Gargan = 24, Centre social Pernet = 36). La MJC Griou représente la plus grosse capacité d'accueil (110 plus de 6 ans et 50 moins de 6 ans), suivie de la MJC Rouen Cité Jeunes (60 places pour les 6-12 ans).

## L'action de la CAF

Au titre du fonctionnement, la CAF soutient les ACM agréés par le biais d'une prestation de service ordinaire (PSO) calculée à partir de l'activité réelle des différentes structures (nombre d'heures enfant). Elle soutient également les efforts consentis par les structures pour développer leur accessibilité auprès des enfants porteurs de handicap.

Au titre de l'investissement, La caf peut soutenir la création d'ALSH, la rénovation/transplantation d'un ALSH, la réhabilitation de locaux existants destinés à un ALSH, l'aménagement des locaux non affectés préalablement à un ALSH et l'acquisition de matériel et de mobiliers. Son montant s'élève à 270 000 Euros maximum pour les opérations de créations avec extension, 150 000€ maximum pour les opérations de rénovation ou transplantation à taille identique et 25 000€ maximum pour les opérations d'acquisition de matériels et de mobiliers.

## L'action de la CAF

La CAF propose plusieurs aides à destination des enfants et des jeunes

La « Prestation de service Jeunes » :

Afin de soutenir les jeunes âgés de 12-25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie, la branche famille a créé au 1/01/2020 la Prestation de service « Jeune ».

Elle vise à soutenir les nouveaux projets et à faire évoluer l'offre existante en prenant appui sur 2 leviers :

Le soutien à l'émergence d'une nouvelle offre, innovante et adaptée aux aspirations des jeunes (tiers lieu, FAB LAB, ..)

L'adaptation des modalités de fonctionnement de l'offre existante avant la mise en place de la PS Jeune pour mieux répondre aux besoins et attentes des jeunes.

Elle finance des postes d'animateurs qualifiés en prenant en charge 50% des dépenses associées dans la limite d'un plafond fixé à 44 357 Euros.

Les projets destinés au « Développement d'une offre de loisirs ciblés » :

Partant du constat que les propositions en matière d'offre de loisirs sur le territoire sont aujourd'hui très disparates selon les structures, l'ambition est d'inciter l'ensemble des acteurs à proposer un panel d'activités en adéquation avec les orientations de la COG, ceci afin de favoriser l'accès à des activités de découverte scientifique, artistique, sportive, socioculturelle, à l'éducation aux médias et à la citoyenneté. L'objectif principal de cet appel à projet est d'aller au-devant et de capter les publics les plus éloignés de l'offre de loisirs et d'ainsi contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales.

L'appel à projet « Jeunes 76 »

Cet Appel à projet est co-porté depuis 2019 par la CAF, le SDJES et le CD 76 et vise les jeunes âgés de 12 à 25 ans. Il s'agit notamment, de favoriser la participation citoyenne, l'engagement des jeunes et de créer des ambitions favorables au développement de leur autonomie. Les projets proposés doivent être conçus et imaginés par les jeunes, associés à une structure ou constitués eux-mêmes en association. L'environnement, le numérique, les liens intergénérationnels, les valeurs de la République, la solidarité ou bien encore la culture sont autant de thématiques ciblées.

Jeunes et numérique...

Internet, Smartphones, tablettes, jeux vidéo font partie du quotidien des jeunes. Près de 80 % des 11-17 ans sont présents sur le Net au moins une fois par jour : 48 % d'entre eux se connectent sur les réseaux sociaux plusieurs fois par jour. En 2017, enfants et ados passent en moyenne 15 heures par semaine sur Internet.

Internet est un territoire qui présente à la fois des risques mais aussi d'importantes potentialités pour les jeunes.

En 2020, la CAF lance un appel à projets « Initiatives numériques en direction des Jeunes » afin de promouvoir un usage citoyen et responsable du numérique par les jeunes en renforçant leur accompagnement au numérique et aux médias, et en favorisant des modalités renouvelées de contact avec les jeunes.

En lien avec le dispositif Promeneurs du Net, cet appel à projets vise ainsi à renforcer la présence sur la toile des professionnels de la Jeunesse en les aidant à renouveler leurs pratiques d'accompagnement et à s'approprier les pratiques numériques des jeunes.

## Zoom Promeneurs du Net

La mise en place d'une action éducative « sur la toile » est essentielle pour accompagner les pratiques des jeunes et ainsi minimiser les risques de dérive, tout en valorisant les compétences acquises par ces derniers. La démarche qui conduit au développement par la branche Famille du dispositif « Promeneurs du Net », en partenariat avec la Mutualité sociale agricole, se fonde sur un constat : si les adultes professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs sont présents là où se trouvent les jeunes, à l'école, dans les centres sociaux, dans la rue... Il est aussi nécessaire qu'ils interviennent dans la rue numérique qu'est internet, où les jeunes sont particulièrement présents aujourd'hui. La CAF de Seine-Maritime s'appuie sur le CRIJ Normandie pour la coordination du dispositif « Promeneurs du NET ». Le CRIJ assure l'animation du réseau des promeneurs, leur formation et leur accompagnement dans la prise de fonction.

### 3.La parentalité

#### 3.1 Le Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)

Sur la commune, plusieurs actions sont financées dans le cadre du REAAP/

- Les Peps 76
- Le planning Familial
- Enfance et familles d'adoption de Seine-Maritime
- Mix'cité
- CIDFF
- Emergences
- ADMR
- Association pour l'accueil des familles de détenus
- Association Rouen Cité Jeunes
- Association MJC Grieu
- Inséraction
- Ville de Rouen
- EPE de Seine-Maritime
- Centre socio-culturel Simone Veil
- Centre social Diana Armengol Diakarian

Le Reaap permet de développer, en prenant appui sur un réseau de parents, de bénévoles et de professionnels, des actions parentalité dans le cadre d'une charte et d'un référentiel nationales visant à accompagner et à soutenir le rôle des parents dans leurs relations avec leur(s) enfant(s).

Les projets sont de différentes natures et reposent sur un diagnostic établi par les porteurs. Ciblant tantôt les parents d'ados, les problématiques des écrans, la question du handicap... ils s'adaptent aux réalités et besoins des familles sur les territoires.

## L'ACTION DE LA CAF

**L'action CAF la CAF lance sa Campagne d'appels à projets « REAAP » en début de chaque année avec une date butoir généralement fixée au 15/03.**

### **3.2 Le Lieu d'accueil enfants parents (Laep)**

Les lieux d'accueil parents-enfants (Laep) sont des espaces de rencontre gratuits et ouverts aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familier pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. Ils ont pour objectif de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels. Ces temps d'échange sont encadrés par deux professionnels, salariés ou bénévoles, formés à la posture d'accueillant LAEP.

Sur la ville, il existe un LAEP « Ludobulle ».

## **L'ACTION DE LA CAF**

La Caf propose plusieurs leviers financiers pour la création de LAEP sur un territoire tant en termes d'investissement que de fonctionnement :

Un financement pluriannuel afin d'accompagner les différentes étapes du projet : préfiguration, expérimentation et consolidation avant l'effectivité d'un agrément et l'ouverture d'un droit à la prestation de service.

### **3.3 Les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)**

Le CLAS permet de développer des actions d'accompagnement à la scolarité inscrites dans le cadre d'une charte et d'un référentiel nationales. Ces actions ont lieu en dehors du temps scolaires, dans des espaces adaptés, en complémentarité avec l'Ecole. Les actons d'accompagnement à la scolarité ont pour objectifs :

- D'aider les enfants à acquérir des méthodes
- De faciliter leur accès au savoir et à la culture
- De promouvoir leur apprentissage à la citoyenneté
- De valoriser les acquis afin de renforcer leur autonomie
- De soutenir les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants, un temps d'expression libre, un temps de travail, un temps d'activités ludiques et d'un temps de lecture. Il résulte d'un contrat signé entre l'enfant, les parents, l'enseignant et l'animateur.

Des CLAS sont aujourd'hui portés par le centre socio-culturel communal Simone Veil, Rouen Cité Jeunes et par la Fraternité, 1001 saveurs, Espoirs jeunes, MJC Grieu, centre social Pernet et Mix'cités.

## **L'ACTION DE LA CAF**

A compter de la rentrée scolaire 2021, deux bonus de 300 euros chacun sont mis en place pour renforcer le financement des actions CLAS :

Le bonus « enfants » vise à soutenir la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des CLAS en dotant les porteurs de projets CLAS de moyens d'action supplémentaires, afin qu'ils puissent développer des projets de plus grande ampleur, mobilisateurs pour les enfants et les équipes, leviers essentiels à l'ouverture sur le monde et l'élargissement des centres d'intérêt des enfants.

Ce bonus permet le financement de projets socio-éducatifs structurés, organisés sur l'année, mobilisant par exemple le recours à des intervenants extérieurs, l'organisation de sorties culturelles ou éducatives, ou l'achat de matériel spécifique lié à l'organisation de ces activités et tout particulièrement de matériel numérique.

Le bonus « parents » vise à soutenir la mobilisation des porteurs de projets CLAS sur le champ du soutien à la parentalité.

### **3. L'Animation de la vie sociale**

Les centres sociaux ou Espace de vie sociale sont des équipements de proximité, reposant sur une dynamique de mobilisation des habitants et offrant une réponse aux besoins des familles et du territoire.

A ce jour, il existe centres sociaux :

- Le centre social « Grieu Vallon Suisse »
- L'Evs « La Fraternité »
- Le Centre social « Cité Jeunes »
- Le Centre Social « Simone Veil »
- Le Centre social « Diana Armengol-Markarian »

## **L'ACTION DE LA CAF**

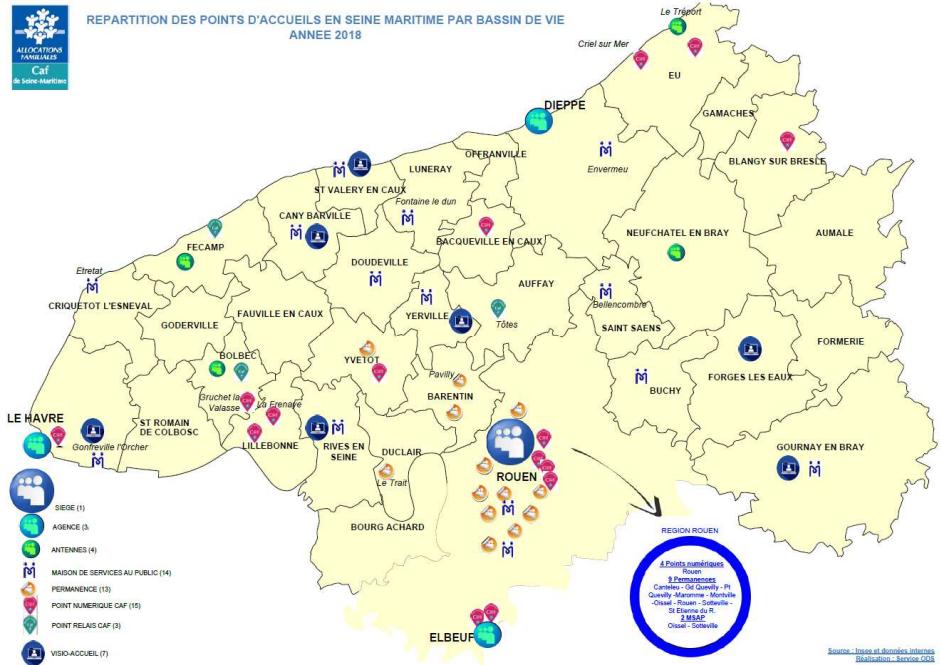
La Caf propose plusieurs leviers financiers pour la création d'équipement de l'animation de la vie sociale sur un territoire, et ce notamment sur les « Quartiers Politique de la Ville » tant en terme d'investissement que de fonctionnement :

Un soutien financier, afin d'accompagner les différentes étapes du projet : Préfiguration, expérimentation, consolidation avant l'ouverture d'un droit à la Prestation de service CAF (financements ajustés aux besoins des territoires dans la limite de 20 000 euros par Espace de vie sociale et 50 000 Euros par centre social).

Un soutien financier, mobilisable sur de l'investissement (construction, travaux d'amélioration du bâti, aménagements ou rénovation de locaux, acquisition de matériels..)

### **5. L'information des familles pour leur accès aux droits Caf**

#### **5.1 Les Points d'accueil et bornes interactives**



### Les enjeux et les objectifs à l'échelle de la CTG :

**Petite enfance :**

**Pour les communes de plus de 10 000 habitants et dans le cadre de la mise en place du SPPE :**

**1. Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles** en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire.

**2. Informer et accompagner les familles** ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents.

**3. Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil :**

Établir et mettre en œuvre un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant. Celui-ci devra :

- Être réalisé et périodiquement actualisé par l'autorité organisatrice,
- Être compatible avec celui du schéma départemental des services aux familles,
- Prévoir les modalités de développement quantitatif et qualitatif ou de redéploiement des équipements et services d'accueil du jeune enfant,
- Indiquer le calendrier de réalisation et le coût prévisionnel des opérations projetées. Ces modalités portent notamment sur l'accessibilité financière et géographique de l'offre d'accueil, en particulier pour les familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail, de leur état de santé, d'une situation de handicap ou de la faiblesse de leurs ressources.

*Le contenu du schéma et les modalités de la concertation préalable à son établissement seront précisés par décret.*

Le schéma ainsi que ses actualisations devront être transmis au Comité départemental des services aux familles (CDSF) dans un délai d'un mois à compter de leur adoption. Sont réalisés et transmis au même comité un bilan intermédiaire et un bilan final de la mise en œuvre du schéma.

Mettre en place un Relais petite enfance (RPE) en adéquation avec le nombre d'assistants maternels et le nombre d'ETP dédié afin d'assurer la qualité du service aux usagers et permettre la mise en œuvre de l'ensemble des missions.

#### **4. Plan d'actions pour soutenir la qualité des modes d'accueil**

##### **5. Renforcer et développer l'axe insertion/ emploi du projet petite enfance**

#### **Enfance/parentalité :**

1. Favoriser la réussite éducative
2. Soutenir et développer les Projets Clas sur le territoire
3. Favoriser l'accueil d'enfants porteurs de handicap ou des familles rencontrant des difficultés éducatives
4. Soutenir l'accès aux loisirs des enfants
5. Soutenir la parentalité en accompagnant les structures porteuses d'actions

#### **Jeunesse :**

1. Poursuivre la structuration de l'offre d'accompagnement jeunesse en veillant à la complémentarité Ville/associations
2. Renforcer et accompagner l'autonomie des jeunes dans une dynamique de parcours
3. Accompagner la coordination des acteurs et la cohérence des projets.

#### **Animation de la vie Sociale :**

1. Développer une couverture « Animation de la vie sociale » en cohérence avec les besoins du territoire
2. Accompagner les structures existantes
3. Favoriser le travail en réseau
4. Favoriser l'accès aux droits des publics qui sont en difficulté notamment sur les QPV

#### **Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale compétente**

<b>Commune de Rouen</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>EAJE</b>	Baby Récré – 5, rue Racine 76000 ROUEN Gribouille – 46, rue Thomas Dubosc 76000 ROUEN Graffiti's Hovia – 104 rue Jouffroy d'Abbans 75017 PARIS ABC La Loupiote – Bat B rdj – Clos de l'Aulnay 76160 DARNETAL Le Jardin des Bisous – 66, boulevard de l'Europe – 76100 ROUEN Liberty – adresse administration – 25, rue Alfred Kastler 76130 MONT SAINT AIGNAN

	<p>Les Petits Matelots – 2, rue Henri Gadeau de Kerville 76000 ROUEN      Ma Petit’Récré – 4, rue de Fontellle 76000 ROUEN      Maison des Familles de Rouen – 60, rue d’Elbeuf 76100 ROUEN</p>
ALSH	<p><b>Municipal élémentaire :</b>      Centre de loisirs municipal élémentaire du Renard - 154 rue du Renard 76000 ROUEN      Centre de loisirs municipal élémentaire Le Pré Vert - 8 rue Le Verrier 76000 ROUEN</p> <p><b>Municipal maternel et élémentaire :</b>      Centre de loisirs municipal maternel et élémentaire La cité aux enfants - 7 rue des Murs Saint Yon 76100 ROUEN      Centre de loisirs municipal maternel et élémentaire Les Kuramas - 7 rue Marie Duboccage 76100 ROUEN      Centre de loisirs municipal maternel et élémentaire Les Libellules - 74 rue Jules Adeline 76100 ROUEN</p> <p><b>Municipal maternel</b>      Centre de loisirs municipal maternel le Petit Prince- Rue des Petites Eaux du Robec 76000 ROUEN      Centre de loisirs municipal maternel Le Phénix - 97 rue du Renard 76000 ROUEN      Centre de loisirs municipal maternel Les "mare m'hauts" de Dolto - Rue Jean-Baptiste Lulli 76000 ROUEN      Centre de loisirs municipal maternel Les Cités d'Or 20 rue Emile Leudet 76000 ROUEN</p>
LUDOTHEQUE	Centre André Malraux - rue Couperin 76000 ROUEN

<b>Fait à Rouen</b>	<b>Le,</b>	<b>En 2 exemplaires</b>
<b>La Caf</b>		<b>La collectivité</b>